

(*λ*)

— N° 91. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1851.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1852.

(2)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département de la Justice, pour 1852, s'élève à la somme de fr. 11,908,865 55 c.

Comparé au Budget de 1851, il présente une différence en moins de 143,075 francs. Cette différence provient surtout de la réduction de l'allocation pour l'établissement des écoles de réforme fondé à Ruysselede, ainsi que de l'économie résultant de la mise en activité de quelques magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire, qui avaient été mis en disponibilité par suite des lois des 29 janvier et 15 juin 1849, portant, l'une, *institution d'une Cour militaire*, et l'autre, *réduction du personnel de quelques Cours et tribunaux*.

Les développements du Budget dispensent d'ailleurs de donner plus d'extension à la présente note.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de *onze millions neuf cent huit mille huit cent soixante-cinq francs cinquante-cinq centimes* (francs 11,908,865 55 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 12 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	240,550
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	172,150	12,400	
3	Matériel	25,000	"	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour	6,000	"	
CHAPITRE II.				
<i>Ordre judiciaire.</i>				
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000	5,500	2,412,454
7	— Matériel	5,250	"	
8	COURS D'APPEL. Personnel	496,600	69,000	
9	— Matériel	18,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,005,895	45,040	
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800	5,540	
CHAPITRE III.				
<i>Justice militaire.</i>				
12	COUR MILITAIRE. Personnel	16,070	6,100	57,741
13	— Matériel	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts.	29,819	212	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	5,540	"	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de justice.</i>				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	646,585	"	679,000
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	9,800	92,815	
CHAPITRE V.				
<i>Palais de Justice.</i>				
18	Constructions, réparations et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	35,000	40,000	75,000
A REPORTER. . . . fr.		3,262,300	202,416	3,464,725

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,202,509	202,416	3,404,725
	CHAPITRE VI.			
	<i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. . .	110,000	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . .	5,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	9,000	"	122,000
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
22	Pensions civiles	10,000	"	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000	"	25,000
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000	"	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Cultes.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . .	311,700	"	
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,010	55	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 fr., pour revenus de cures.	3,341,050	"	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	504,000	26,000	4,226,140 55
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	48,871	"	
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	9,020	"	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600	"	
32	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	900	"	
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	24,000	"	
	A REPORTER. . . . fr.	7,609,449 55	228,416	7,837,865 55

POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,609,449 55	928,416 "	7,557.865 55
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
54	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	60,000 "	"	
55	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000 "	"	475,000 .
56	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 "	"	
57	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000 "	"	
58	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	155,000 "	"	
	CHAPITRE X. <i>Prisons.</i>			
	Section 1^{re}. — Service domestique.			
59	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus . . .	1,060,000 "	440,000 "	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . .	54,000 "	"	
41	Frais d'habillement des gardiens	20,000 "	"	
42	Frais de voyages des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 "	"	
43	Traitement des employés attachés au service domestique.	420,000 "	"	
44	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	"	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments . .	160,000 "	470,000 "	
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	22,000 "	3,555.000
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	6,000 "	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.	55,000 "	"	
	Section 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . .	570,000 "	"	
50	Gratifications aux détenus	165,000 "	"	
51	Frais d'impression et de bureau	5,000 "	"	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	10,670,449 55	1,166,416 "	11,835.865 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE , POUR L'EXERCICE 1852.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report . . . fr.	10,679,449 55	1,166,416 »	11,845,865 55
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
55	Mesures de sûreté publique	58,000 »	»	58.000 »
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	10,742,449 55	1,166,416 »	11,908,865 55

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice ,
VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances ,
FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1852.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»				
2	a.	1	»	21,000	21,000
	b.	71	»	171,400	} 484,550
	c.	16	»	15,150	
	a.		11,500	»	} 25,000 »
3	b.		6,500	»	
	c.		5,000	»	
4	»				
5	»				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
CHAPITRE II.					
<i>Ordre judiciaire.</i>					
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>					
		1	14,000	14,000	} 220,500
		1	11,000	11,000	
		15	9,000	135,000	
		1	14,000	14,000	
		2	10,000	20,000	
		1	5,000	5,000	
		1	3,500	3,500	
		6	750	4,500	
6	»	2	850	1,700	
		1	3,000	3,000	
		1	1,350	1,350	
		1	850	850	
		1	1,100	1,100	
		1	2,000	2,000	
		1	3,500	3,500	
A REPORTER. fr.					

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
172,150	12,400	184,550	184,550	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
228,150	12,400	240,550	240,550	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>			
7	»			3,000	5,250
				4,250	
				4,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>			
		3	9,000	27,000	406,600
		4	7,000	28,000	
		42	6,000	252,000	
		3	9,000	27,000	
		3	7,000	21,000	
		4	6,500	26,000	
		6	5,500	33,000	
		3	4,000	12,000	
		12	3,000	36,000	
8	»	3	2,750	8,250	
		9	1,550	12,150	
		3	750	3,750	
		11	500	5,500	
		1	1,000	1,000	
		2	850	1,700	
		3	750	2,250	
		2	7,000	14,000	
		6	6,000	36,000	
		4	4,000	16,000	
		1	5,000	5,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>			
9	»			5,000	18,000
				5,000	
				5,000	
				5,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		A REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
496,600	69,000	565,600	576,600	»	(a 11,000	a) Cette économie provient des réductions survenues dans le nombre de conseillers en disponibilité et de la suppression d'un commissaire à la Cour d'appel de Liege.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
754,850	74,500	809,350	820,350	»	11,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.	fr.		
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
	a.	Présidents	4	6,000	24,000
		Vice-présidents	5	5,000	25,000
		Juges d'instruction	8	4,660	37,280
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000
		Substituts	10	4,000	40,000
		Greffiers	4	2,200	8,800
		Commis-greffiers	20	2,000	40,000
		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>			
	b.	Présidents	7	5,250	36,750
		Vice-présidents	4	4,375	17,500
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560
10		Juges	22	3,500	77,000
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750
		Substituts	11	5,500	58,500
		Greffiers	7	2,200	15,400
		Commis-greffiers	22	1,800	59,600
		<i>3^e CLASSE. — Audenarde, Charleroi, Courtray, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>			
	c.	Présidents	8	4,650	57,200
		Vice-président	1	3,875	3,875
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880
		Juges	18	3,100	55,800
		Procureurs du Roi	8	4,650	57,200
		Substituts	9	3,100	27,900
		Greffiers	8	2,200	17,600
		Commis-greffiers	17	1,600	27,200
		A REPORTER. fr.			796,795

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
734,830	74,500	809,330	820,330	»	11,000	
734,850	74,500	809,350	820,350	»	11,000	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																								
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																									
734,850	74,500	809,350	820,350	»	11,000	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: right;">8,750</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">5,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">17,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">6,999</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">57,619</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Essaim.</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">A cette somme de 57,619 francs, il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer en exécution des lois des 5 et 6 juin 1850, savoir :</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">A un juge en trop à Neufchâteau 2,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">A un greffier du tribunal de Saint-Hubert 4,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">A un commis-greffier à Saint-Hubert 900</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Montant des charges temporaires 13,019</td> </tr> </table>		8,750		5,000		17,500		6,999		400		57,619	Essaim.		A cette somme de 57,619 francs, il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer en exécution des lois des 5 et 6 juin 1850, savoir :			A un juge en trop à Neufchâteau 2,800		A un greffier du tribunal de Saint-Hubert 4,700		A un commis-greffier à Saint-Hubert 900		Montant des charges temporaires 13,019
	8,750																													
	5,000																													
	17,500																													
	6,999																													
	400																													
	57,619																													
Essaim.																														
A cette somme de 57,619 francs, il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer en exécution des lois des 5 et 6 juin 1850, savoir :																														
	A un juge en trop à Neufchâteau 2,800																													
	A un greffier du tribunal de Saint-Hubert 4,700																													
	A un commis-greffier à Saint-Hubert 900																													
	Montant des charges temporaires 13,019																													
1,005,895	(a 45,049	1,048,944	1,052,745	»	(b 3,801	<p>a) Paiements à faire en exécution de la loi du 15 juin 1849 :</p> <p>2 places de vice-président à Arlon et à Tongres, à 4,575 francs fr.</p> <p>1 place de juge au tribunal d'Anvers</p> <p>1 place de juge à Mous, 2 à Bruges, 4 à Tongres et 1 à Namur, 5 places à 5,500 francs</p> <p>A deux juges de Tongres et à un juge d'Arlon, mis en disponibilité avec $\frac{2}{3}$ du traitement</p> <p>Supplément à un juge du tribunal de Charleroy, venant d'Arlon</p> <p style="text-align: right;">Essaim. fr.</p> <p>A cette somme de 37,619 francs, il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer en exécution des lois des 5 et 6 juin 1850, savoir :</p> <p>A un juge en trop à Neufchâteau 2,800</p> <p>A un greffier du tribunal de Saint-Hubert 4,700</p> <p>A un commis-greffier à Saint-Hubert 900</p> <p style="text-align: right;">Montant des charges temporaires 13,019</p>																								
550,800	5,340	554,140	555,040	»	(c 900	e) Cette réduction provient du décès d'un greffier de canton supprimé.																								
2,291,545	120,889	2,412,434	2,428,135	»	13,701																									

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOBRE d'agents.	APPOINTEM. PAR AN.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
CHAPITRE III.							
<i>Justice militaire.</i>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	a.	Auditeur général	1	7,000 »	7,000 »	16,070 »	
		Substitut de l'auditeur général	1	8,000 »	8,000 »		
		Commis de l'auditeur général.	4	4,500 »	4,500 »		
		Huissier audiencier	1	500 »	500 »		
		Messagers	2	750 »	4,500 »		
		Concierge	1	770 »	770 »		
<i>Traitements d'attente.</i>							
15	b.	D'un conseiller 2/3 de l'ancien trait'.	1	4,255 54	»	4,255 54	6,100 »
		Du commis-greffier id.	1	4,866 66	»	1,866 66	
		Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000 »	»	
<i>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</i>							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	4,200 »	46,800 »	»	30,051 »
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	3,600 »	40,800 »	»	
		Prévôts militaires	7	517 »	2,219 »	»	
		Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	212 »	»	212 »	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	3	420 »	2,100 »	»	3,510 »
			2	720 »	1,440 »	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
<i>FRAIS DE JUSTICE.</i>							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			546,585 »	100,000 »	
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique					
47	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires.					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,070	6,100	22,170	22,544	»	(a) 374	a) Cette différence est le résultat d'une erreur de calcul commise lors du vote du Budget de 1851.
2,000	»	2,000	2,500	»	(b) 500	b) La différence résulte de la suppression d'une charge extraordinaire.
29,819	212	30,031	32,051	»	(c) 2,000	c) Cette réduction provient de la nomination dans l'ordre judiciaire d'un auditeur qui jouissait d'un traitement d'attente.
5,540	»	5,540	5,540	»	»	
51,429	6,512	57,941	60,615	»	2,874	
646,585	»	646,585	646,585	»	»	
9,800	22,815	32,615	32,615	»	»	
656,185	22,815	679,000	679,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations et loyer de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
22	»	Pensions civiles
23	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
24	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
25	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
26	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
27	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenu de cures
28	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
55,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
122,000	»	122,000	122,000	»	»	
10,000	»	(a) 10,000	10,000	»	»	a, L'état détaillé des pensions allouées de puis la publication de celui annexé au Budget de 1851, est inséré sous le n° 1 des <i>Annexes</i> . Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les premiers termes des pensions, échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances, ce qui, souvent, ne peut avoir lieu que 6 à 8 mois après la sortie de fonctions.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
511,700	»	511,700	511,700	»	»	
62,010 55	»	62,010 55	62,010 55	»	»	
5,541,050	»	5,541,050	5,541,050	»	»	
594,000	26,000	420,000	420,000	»	»	
4,108,740 55	26,000	4,134,740 55	4,154,740 55	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CULTE PROTESTANT ET ANGLICAN.
29	»	Traitement des pasteurs et employés.
30	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
		CULTE ISRAÉLITE.
51	»	Traitement des ministres et employés
52	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
		PENSIONS ET SECOURS POUR LES DIVERS CULTES.
55	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi des 21 juillet 1844 et 17 février 1849.
		Le Département de la Justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets.
		Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
		La somme de 24,000 francs comprend, approximativement, celle de
		1° 6,000 francs pour <i>payement des termes échus avant la délivrance des brevets.</i>
		2° 18,000 francs pour <i>secours.</i>
		Ensemble . . . fr. 24,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.
		CHAPITRE IX.
		ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.
54	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu
55	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
56	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
57	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
58	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,108,740 55	26,000 »	4,134,740 55	4,134,740 55	»	»	
48,871 »	»	48,871 »	48,871 »	»	»	
9,029 »	»	9,029 »	9,029 »	»	»	
8,600 »	»	(a) 8,600 »	8,600 »	»	»	a) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante Au grand rabbin fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central 300 à Anvers 400 à Gand 400 à Liège 400 à Ailon 400 Pour dépenses imprévues au lieu de 2,100 francs, qui, depuis quelques années, ne sont plus nécessaires. Ensemble fr. 9,500
900 »	»	900 »	900 »	»	»	
24,000 »	»	(b) 24,000 »	24,000 »	»	»	
4,200,140 55	26,000 »	4,226,140 55	4,226,140 55			
60,000	»	60,000	50,000	(c) 30,000	»	c) 60,000 francs suffiront à peine. Des crédits supplémentaires seront demandés pour les dépenses concernant les années précédentes.
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
155,000	»	155,000	275,000	»	(d) 140,000	d) Voir annexe n° 5
475,000	»	475,000	585,000	50,000	140,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
59	»	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus
40	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique.
41	»	Frais d'habillement des gardiens
42	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements
45	»	Traitement des employés attachés au service domestique
44	»	Frais d'impression et de bureau
45	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
46	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
47	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
48	»	Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
49	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
50	»	Gratifications aux détenus
51	»	Frais d'impression et de bureau
52	»	Traitement et tantièmes des employés
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.		
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.		
54	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,060,000	440,000	1,500,000	1,500,000	»	»	<p>a) Une fourniture considérable d'imprimés pour le service des prisons avait donné lieu à une dépense extraordinaire de pareille somme en 1851.</p> <p>b) La somme de 160,000 francs est destinée aux dépenses ordinaires d'entretien et d'amélioration. — Celle de 470,000 francs servira particulièrement à payer le prix d'adjudication de constructions nouvelles à Charleroi et à Courtray.</p> <p>c) L'augmentation est nécessaire pour couvrir les frais de route.</p>
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
420,000	»	420,000	420,000	»	»	
10,000	»	10,000	20,000	»	(a 10,000	
160,000	(b 470,000	630,000	630,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	5,500	(c 500	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
1,770,000	958,000	2,708,000	2,717,500	500	10,000	
570,000	»	570,000	570,000	»	»	<p>d) 5,000 francs en plus avaient été demandés pour 1851, à l'effet de couvrir le prix d'une adjudication d'impressions, qui serviront pendant trois ans.</p>
165,000	»	165,000	165,000	»	»	
5,000	»	5,000	10,000	»	(d 5,000	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
825,000	»	(e 825,000	830,000	»	5,000	<p>e) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1850, Annexes n° 4 et 5.</p>
2,595,000	958,000	3,553,000	3,547,500	500	15,000	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale.
II.	<i>Ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	18	Justice militaire
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice
V.	20	Palais de justice
VI.	<i>Ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes
IX.	22	Établissements de bienfaisance
X.	24	Prisons
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale
XII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
228,150 »	12,400 »	240,550 »	240,550 »	»	»	
2,291,545 »	120,889 »	2,412,434 »	2,428,155 »	»	15,701 »	
51,429 »	6,512 »	57,941 »	60,615 »	»	2,674 »	
656,185 »	22,815 »	679,000 »	679,000 »	»	»	
55,000 »	40,000 »	95,000 »	75,000 »	»	»	
122,000 »	»	122,000 »	122,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
4,200,140 55	26,000 »	4,226,140 55	4,226,140 55	»	»	
475,000 »	»	475,000 »	585,000 »	50,000 »	140,000 »	
2,595,000 »	938,000 »	3,533,000 »	3,547,500 »	500 »	15,000 »	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
10,742,449 55	1,166,416 »	11,908,865 55	12,051,940 55	50,500 »	175,575 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				145,075		

(28)

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1852.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressortissant

N° d'ordre.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Pala, A.-J.	3 juin 1815.	Secrétaire du parquet du tribunal civil de Verviers.	30 avril 1849
2	Princelle, B.-A.-J.	17 juillet 1765	Commis au parquet de la Cour d'appel de Liège.	1 octobre 1849.
3	Wafelaerts, J.-B.-C.	4 janvier 1785.	Greffier du tribunal de simple police de Malines.	22 novembre 1849
4	Van Bollé, J.-F.	25 février 1788	Commis-greffier près la Cour d'appel de Bruxelles.	3 mars 1849
5	Bricoult, B.-J.	10 février 1761	Juge de paix du canton d'Enghien.	26 novembre 1849
6	Piron, L.	25 mars 1785	Messager du parquet de la Cour d'appel de Bruxelles.	31 décembre 1849
7	Romsée, F.-J.	31 mars 1775	Juge de paix du canton de Fléron.	27 novembre 1849
8	Bonnardeaux, J.-L.	26 août 1785	Greffier de la justice de paix du canton de Bonillon.	25 novembre 1848
9	Malherbe, J.-N.	12 janvier 1814.	Gardien de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Liège.	1 mai 1849.
10	Storm, J.	20 novembre 1796	Gardien de 2 ^e classe à la maison de Gand.	10 juillet 1850
11	Jouret, M.-L.-J.	8 août 1788.	Greffier de la justice de paix du canton de Flobecq.	11 octobre 1849.
12	Dresen, J.-N.	21 février 1775	Greffier de la justice de paix de Brée.	10 août 1850.
13	Iker, J.	28 janvier 1771.	Greffier de la justice de paix d'Étalle.	15 juillet 1850

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier 1850 jusqu'au 1^{er} janvier 1851.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Accidents survenus à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.	8	7	a) 1,200 "	566 "	a) Dernier traitement.
Age avancé	55	1	1,502 30	705 "	
Age avancé	55	5	915 "	496 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	22	9	2,875 "	1,006 "	
Age avancé	41	9	2,102 "	1,401 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	55	4	660 "	558 "	
Age avancé	56	1	2,052 "	1,150 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Arlon.	15	1	866 55	188 "	
Id. à Liège	15	11	914 35	225 "	
Id. à Gand	55	9	925 "	480 "	
Id. à Mons	29	5	1,122 66	694 "	
Age avancé	44	4	1,000 "	651 "	
Age avancé	48	6	1,150 "	766 "	
TOTAL des 15 pensions. fr.				8,471 "	

Il y avait au premier janvier 1850.	144 pensions montant à fr.	154,975 "
Éteintes en 1850. 17 pensions montant à fr.	25,817 "	
Inscrites en 1850. 15	8,471	
Diminution. 4	fr. 15,546 "	15,546 "
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1851	140	119,627 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques et inscrites

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Lenfant, M.	8 mai 1775.	Desservant à Cugnon	30 septembre 1849.
2	Slosse, J.	10 novembre 1793.	Curé de 1 ^{re} classe à Ostende	3 septembre 1849.
3	Benoit, P.-J.	14 septembre 1775.	Desservant à Merckem	5 octobre 1849
4	Gérard, M.-L.-J.	21 novembre 1769.	Id. à Latinne	15 novembre 1849
5	Lefebvre, J.-F.-J.	7 janvier 1775.	Id. à Hamme-Mille.	6 novembre 1849
6	Asari, F.	12 mars 1794	Id. à Voormezele	3 octobre 1849
7	Jacquemyn, J.-F.	18 décembre 1799	Id. à Wemmel	30 juin 1849.
8	Hardy, N.-J.	6 octobre 1792.	Id. à Eben	21 novembre 1848.
9	Vandenschoor, J.-B.	1 mars 1797	Vicaire à Nylen	25 juillet 1849
10	Conar, G.	25 avril 1792	Desservant à Nobressart	19 octobre 1849
11	Dufrenier, G.	5 juin 1794.	Id. à Heinstert	31 janvier 1850.
12	Melan, P.-J.	26 novembre 1795.	Chapelain à Champlon	30 mars 1849
13	Franssens, J.-B.	6 septembre 1789.	Desservant à Meghem	19 juin 1849.
14	Vanderhaeghen, E.	29 mars 1796	Vicaire à Elversele	5 décembre 1849
15	Moittez, A.	22 juillet 1815	Id. à Roux	14 décembre 1849
16	Van Craesbeeck, C.-N.	12 juillet 1801	Id. à Contich.	19 mars 1850
17	Lemaitre, B.-J.	20 janvier 1788.	Desservant à Charleroi	25 juin 1850.
18	Cattersel, R.-J.	27 juillet 1782	Vicaire à Louvain	24 mai 1850.
19	Vandooren, A.	12 mars 1770	Desservant à Gellick	29 avril 1850
20	Randour, P.-F.	28 octobre 1811.	Id. à Glin	28 juin 1850.
21	Vanden Bergen, J.-B.	2 mars 1768	Id. à Grimbergen	5 octobre 1850
22	Flament, F.-J.	8 janvier 1786.	Recteur à Silly	30 avril 1850
23	Missiaen, T.	26 novembre 1791	Chapelain à Waesmunter	15 juin 1850.
24	Hubert, F.-J.	6 juin 1790.	Desservant à Borsu	10 juillet 1850
25	Vanderhondelingen, J.	16 février 1771	Id. à Pépingen	19 septembre 1850.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

au grand-livre, depuis le 1^{er} janvier 1850 jusqu'au 1^{er} janvier 1851.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 premiers années.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Age avancé	41	8	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruges.	50	"	2,047 50	1,565 "	
Age avancé	41	6	787 50	787 "	
Id.	43	"	787 50	787 "	
Id.	41	3	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruges.	31	8	787 50	568 "	
Id. à Bruxelles	26	3	787 50	500 "	
Id. à Liège	17	7	787 58	445 "	
Id. à Anvers	28	6	500 "	327 "	
Id. à Arlon	50	9	787 50	544 "	
Id. id.	31	3	787 50	557 "	
Id. id.	22	3	500 "	501 "	
Id. à Gand	53	3	787 50	610 "	
Id. id.	22	"	500 "	500 "	
Id. à Mons	8	2	500 "	250 "	
Id. à Anvers	25	11	500 "	316 "	
Id. à Mons	37	5	787 50	710 "	
Id. à Bruxelles	50	"	500 "	353 "	
Age avancé	41	9	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Mons.	10	2	787 50	594 "	
Age avancé	47	3	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Mons.	36	6	787 50	538 "	
Id. à Gand	27	10	500 "	324 "	
Id. à Liège	53	5	787 50	614 "	
Age avancé	41	2	787 50	787 "	
TOTAL des 25 pensions.				14,512 "	

Il y avait au 1^{er} janvier 1850 186 pensions montant à . . fr 107,898 "

Inscrites en 1850 25 pensions montant à fr. 14,512 "

Éteintes en 1850 15 — — 10,010 "

Augmentation. 12 fr. 4,502 "

Reste à servir au 1^{er} janvier 1851. 198 — — . . . 112,400 "

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUYSSSELEDE.

BUDGET DE 1852.

A. DÉPENSES.

1. Personnel, émoluments et ménage des employés (1) . . . fr.	27,900	»
2. Entretien des colons (nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage). 500 colons en moyenne : 182,500 journées à 35 centimes.	63,875	»
3. Matériel, bureau, infirmerie, exercice du culte, école, bibliothèque, ateliers, frais de route des membres du comité, entretien et réparation des bâtiments et du mobilier	20,000	»
4. Fonds roulant pour l'exploitation agricole et l'achat des matières premières pour l'atelier.	20,000	»
5. Dépenses extraordinaires et imprévues	5,225	»
TOTAL. . . . fr.	135,000	»

B. RECETTES.

1. Remboursement, par l'administration des prisons, des frais d'entretien de 200 enfants acquittés du chef de vagabondage et de mendicité, mais retenus pour être élevés jusqu'à un âge déterminé : 73,000 journées à 60 centimes	43,800	»
2. Remboursement, par l'administration des prisons, de 75 trousseaux à 32 francs	2,400	»
3. Remboursement, par les communes du domicile de secours, des frais d'entretien de 300 enfants indigents, admis à la suite de condamnations ou volontairement : 109,500 journées à 38 centimes	41,610	»
4. Produits de la ferme et des ateliers : recettes diverses.	47,190	»
TOTAL. . . . fr.	135,000	»

BALANCE	}	DÉPENSES fr.	135,000	»
		RECETTES	135,000	»

(1) Traitements et salaires. fr.	18,855	»
Émoluments, costume, nourriture	9,045	»
TOTAL. . . . fr.	27,900	»

(35)

ANNEXE N° 4.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

DÉPENSES FAITES POUR L'ENTRETIEN DES DÉTENUS

DANS LES PRISONS CENTRALES.

EXERCICE 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.

N ^o d'ordre.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	1,927 30	"
2	Objets d'habillement pour détenus valides	43,102 47	35,512 29
3	— de couchage pour détenus valides	51,152 04	24,447 29
4	— d'habillement et de couchage pour les détenus malades	18,445 57	17,458 88
5	— — — les employés	2,170 58	5,017 49
6	Articles d'alimentation et de consommation	10,176 49	10,521 59
7	Médicaments	2,989 81	972 56
8	Imprimés et articles de bureau	1,246 18	502 51
9	Mobilier	65,626 69	76,568 92
10	Articles divers	5,074 05	1,998 "
11	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	225,081 67	125,895 80
12	Gratifications aux détenus attachés au service domestique	4,517 58	4,821 05
15	Frais d'habillement et de couchage des employés	2,810 70	721 81
14	— de voyage des commissions et des employés des prisons	"	1,648 "
15	Traitement, etc., des employés attachés au service domestique	61,778 68	55,168 54
16	Frais d'impressions et articles de bureau	985 59	1,164 80
17	Constructions nouvelles, réparation et entretien des bâtiments	7,785 92	6,577 17
18	Entretien du mobilier et achats nouveaux	5,625 04	5,355 70

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des INVENTAIRES ou 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
"	"	28 11	"	1,255 41			
75,250 32	55,187 10	51,570 10	15,338 59	255,749 81			
54,045 50	52,241 82	3,688 55	14,350 19	150,882 99			
21,238 65	12,025 58	9,401 75	5,214 38	85,782 59			
998 50	2,166 85	1,875 95	1,069 40	11,206 50			
14,251 09	7,020 82	4,536 13	5,521 22	55,607 14			982,624 46
4,125 88	764 50	"	521 79	9,174 45			
"	293 16	750 91	465 17	5,297 95			
64,317 63	59,772 56	42,218 71	95,945 19	582,247 70			
2,633 40	10,248 04	4,201 33	174 97	22,520 96			
227,979 80	152,918 37	68,560 58	65,798 11	"	864,234 15		
7,708 50	4,547 98	1,474 85	"	"	22,869 92		
1,511 63	575 59	414 72	160 58	"	5,902 63		
2,514 70	1,420 92	55 "	502 90	"	"	5,959 52	272,870 84
56,702 37	58,824 99	51,954 08	22,502 26	"	"	266,051 52	
771 81	759 16	540 58	408 76	"	4,428 59		
7,355 46	5,795 20	5,978 25	4,022 50	"	55,880 50		
4,812 41	5,891 60	5,400 56	1,501 35	"	22,564 64		955,770 41
							2,209,265 71
BALANCE.							18,065 58
TOTAL.							2,227,329 09

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND.	VILVORDE.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.
1	Habillement des détenus valides	12,515 32	16,375 50
2	Couchage	8,820 55	5,525 02
3	Habillement et couchage des détenus malades	2,507 12	1,395 29
4	Alimentation des détenus valides	124,575 00	76,192 14
5	— — malades	10,200 76	8,256 56
6	Lessivage	2,675 11	2,310 86
7	Chauffage	3,170 91	2,052 66
8	Éclairage	4,752 75	4,579 96
9	Propreté	3,461 12	4,115 45
10	Médicaments	5,905 42	1,752 26
11	Instruction	1,012 76	1,258 45
12	Culte	206 22	509 40
13	Entretien du mobilier	1,506 05	710 89
14	— des bâtiments	5,327 48	4,131 04
15	Frais de bureaux	619 51	905 85
16	— de gestion	62,506 59	58,374 58
17	Constructions nouvelles	4,456 44	2,246 15
18	Fournitures d'objets mobiliers à diverses prisons	9 55	755 11
19	— — d'alimentation	54,958 37	"
20	— — d'habillements et de couchage	"	2,656 73
21	— de médicaments à la garnison	"	"
22	— d'objets d'habillement et de couchage pour employés	"	"
23	— faites à la cantine	11,571 73	9,655 76
24	— diverses au service des travaux de l'établissement	1,511 56	57 85
25	Vente d'objets mis au rebut	8 01	"
26	— de résidus	549 74	107 04
27	— des vidanges	"	825 "
28	— d'objets provenant de l'exploitation agricole	"	"
29	Bénéfice sur les objets vendus à la cantine	2,747 12	1,255 61
30	Retenues faites pour l'habillement des gardiens	160 34	241 74
31	— — — des détenus	201 51	131 19
32	Traitement des deux sœurs attachées à la maison de sûreté	"	"
33	Recettes accidentelles	"	"
	A REPORTER		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o d'ordre.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
	Report.		
54	Retenues restant à opérer	1,077 50	°
55	Objets d'habillement pour détenus valides	50,204 42	51,820 40
56	— de couchage	26,152 26	22,858 16
57	— d'habillement et de couchage pour détenus malades	15,078 27	15,520 05
58	— — — pour employés	1,816 55	2,417 57
59	Articles d'alimentation et de consommation	22,529 22	11,242 14
40	Médicaments	1,645 75	1,150 40
41	Imprimés et articles de bureau	874 18	405 75
42	Mobilier.	70,574 70	78,545 05
45	Articles divers	1,447 25	2,085 59
	TOTAL.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

AVOIR (SUITE.)

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinquants.	De la CONSOMMATION ou des DÉPENSES annuelles.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
							1,294,146 50
		5 52	"	"	"	1,082 82	
45,529 58	42,208 58	25,845 56	15,851 04	"	"	200,259 58	
45,500 60	26,598 15	5,268 55	12,689 55	"	"	156,866 85	
19,259 88	10,572 57	4,574 05	4,695 59	"	"	70,607 17	
967 41	1,066 80	552 54	1,090 49	"	"	8,804 16	
22,617 16	11,056 24	5,585 65	6,994 99	"	"	78,025 40	955,182 50
4,700 35	1,002 12	"	155 99	"	"	8,652 57	
"	"	498 84	276 92	"	"	2,055 07	
67,255 50	44,588 29	55,455 52	96,829 87	"	"	410,622 92	
877 18	2,458 27	220 91	156 65	"	"	7,225 65	
							2,227,529 00

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

COMpte GÉNÉRAL des travaux exécutés

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		S ^t -BERNARD.	
		Travaux forcés.		Reclusionnaires.		Correctionnels.	
1	Matières premières	504,605	41	227,589	27	557,522	56
2	Matériaux de construction	16,254	51	14,965	07	20,119	30
3	Objets divers	17,200	80	6,215	08	12,651	41
4	— fabriqués	102,708	58	54,678	77	154,729	51
5	— confectionnés	70,465	55	21,866	08	111,759	17
6	Mobilier, outils et ustensiles.	48,512	28	31,115	15	32,818	05
7	Droits d'entrée sur les fils anglais	"	"	"	"	14,775	40
8	Matières premières, ingrédients, etc.	152,551	63	60,527	16	1,204,845	26
9	Matériaux de construction	28,227	68	12,767	00	50,067	54
10	Frais de blanchiment et de calandrage.	7,412	55	4,459	58	8,606	52
11	Frais d'impressions et de bureau	563	76	207	75	1,100	75
12	Objets divers	5,817	54	5,056	71	197,455	"
13	— mobiliers, outils et ustensiles	"	"	2,708	05	8,740	93
14	Dépenses diverses	"	"	544	54	86	70
15	Droits d'entrée sur les fils anglais	"	"	"	"	87,707	25
16	Gratifications payées aux détenus employés aux travaux	25,950	25	20,498	37	50,915	48
17	— — — au service intérieur.	4,317	59	4,821	05	7,708	50
18	Retenues restant à bonifier au service intérieur	"	"	"	"	1,296	69
19	Traitement et tantièmes des employés.	"	"	"	"	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1852.

dans les prisons pendant l'exercice 1852.

TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL.	
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinq ^s .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier	DES ACHATS " " dépenses.	des GRATIFICATIONS.		
6,471 58	16,850 28	2,055 90	514 40	955,455 49				
7,541 47	"	155 45	"	68,014 50				
3,108 55	446 25	8 95	21 54	50,742 36				
3,180 84	"	2,400 51	"	297,767 11	"	"	1,758,276 55	
10,058 92	4,800 15	180 76	"	220,079 99				
14,594 55	5,535 18	9,178 56	915 07	142,465 50				
"	"	"	"	14,775 40				
15,401 74	10,251 25	18,656 51	5,405 40	"	1,476,196 75			
4,464 35	"	5,595 70	"	"	85,725 55			
"	"	"	"	"	20,548 45			
"	270 47	"	10 92	"	1,955 65			
1,008 14	282 75	611 72	24 40	"	210,054 06	"	1,809,715 58	
"	200 56	504 84	90 10	"	12,104 28			
4,497 45	"	"	220 54	"	5,557 81			
"	"	"	"	"	87,797 25			
10,072 50	8,071 56	"	1,505 67	"	"	125,901 72	140,777 06	
4,547 08	1,480 24	"	"	"	"	22,875 54		
"	"	"	"	"	"	"	1,296 69	
"	"	"	"	"	"	"	79,706 04	
BALANCE.								52,871 57
TOTAL.								3,918,753 20

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° de l'indication.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	St-BERNARD.
		Travaux forés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
1	Fournitures diverses aux prisons, entretien des détenus	39,565 02	13,409 50	33,147 80
2	Gratifications aux détenus attachés au service intérieur	4,517 38	4,821 05	7,708 50
3	Fournitures d'objets d'habillement et de couchage pour les employés	1,022 32	522 74	705 61
4	— d'articles de bureau au service intérieur	156 20	115 27	60 21
5	Travaux de construction et de réparation aux bâtiments	8,904 99	5,502 11	4,802 38
6	— — — au mobilier	2,807 56	3,549 04	5,008 34
7	Fournitures diverses au service du transport des condamnés	79 99	272 59	"
8	— faites au service des travaux	68,872 65	5,755 26	7,215 65
9	— au Département de la Justice.	"	42 54	"
10	— diverses pour compte des employés.	"	161 65	147 55
11	Frais de transport à charge du Ministère de l'Intérieur	"	5 34	"
12	Retenues diverses	"	185 54	55 01
13	Fournitures faites à l'établissement de Ruysselede	"	"	"
14	— — aux détenus libérés	"	"	"
15	Fournitures d'effets d'habillement au Département de la Guerre	117,588 67	84,500 21	22,558 56
16	Façon d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée	"	"	"
17	Fournitures d'effets d'habillement et de couchage pour la gendarmerie	436 86	6,466 59	184 24
18	— de toile au Département des Finances (douane)	"	"	7,207 56
19	— d'étagères en fer à la Cour des Comptes.	"	600 "	"
20	— d'objets de serrurerie à divers entrepreneurs	671 74	2,034 64	"
21	— de toiles pour l'exportation à la commission d'Anvers	"	"	605,801 94
22	Remboursement des frais de tissage de toiles pour l'exportation	40 65	718 14	"
23	— des droits d'entrée des fils anglais	"	"	102,570 65
24	Fournitures diverses à des administrations communales et autres.	3,495 87	70 96	850 "
25	— de fils de lin au service des travaux.	"	"	"
26	Remboursement des frais de transport des fils, par les comités	524 54	"	"
27	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers	"	906 47	"
28	Dégâts et pertes dans les transports à charge des expéditeurs.	" 56	1 20	10 "
29	Journées des détenus employés par divers entrepreneurs	61 64	79 17	"
30	Confection et réparations d'objets mobiliers et autres pour compte d'employés.	101 54	754 72	285 82
31	Fournitures d'effets d'habillement aux détenus présents et libérés	1,825 48	1,198 66	4,496 69
32	Masses de détenus décédés non réclamées par les héritiers	3,845 28	58 77	716 60
33	Recettes accidentelles	141 96	"	"
34	Vente de déchets et d'objets mis au rebut	6,470 45	"	2,472 12
35	Retenues diverses	1,057 16	1,685 62	2,027 33
	A REPORTER.			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		S ^t -BERNARD.	
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.	— Reclusionnaires.	— Correctionnels.	— Correctionnels.	— Correctionnels.
	Report.						
36	Matières premières, ingrédients, etc.	515,916	95	215,106	44	925,785	89
37	Matériaux de construction	16,507	44	15,085	50	20,425	20
38	Objets divers	15,807	40	978	50	23,796	25
39	— fabriqués et en travail	120,165	18	68,121	05	378,682	52
40	— confectionnés	81,668	37	20,422	67	113,741	09
41	Mobilier, outils et ustensiles.	48,425	74	55,446	25	77,181	79
	TOTAL.						

